# La compensation écologique en milieu agricole : un levier pour la transition agro-écologique ?

Anne-Charlotte Vaissière & Fabien Quétier

biotope Archipel cnrs Ecologie Systématique Evolution TESS Trajectoires EcologiqueS et Société

# Rappel du contexte

Occupation du sol en 2015

(Agreste - Teruti-Lucas, 2015)

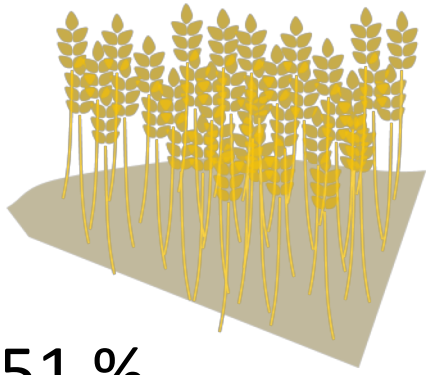

51 %

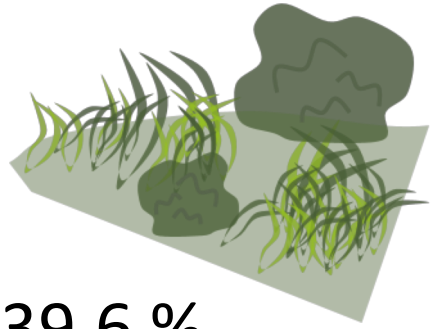

39,6 %

9,4 %

Evolution annuelle 2006-2015

(CGDD, 2018)

↘ - 0,23 %

➡ stable

↗ + 1,36 %

*Dont 52 %* 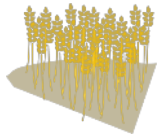

➔ Milieux agricoles concernés par les projets d'aménagement et par leurs compensations écologiques (Loi Biodiversité, plan biodiversité)

# Une biodiversité protégée souvent liée aux pratiques agricoles

Agriculture extensive, polyculture, bocage, etc.

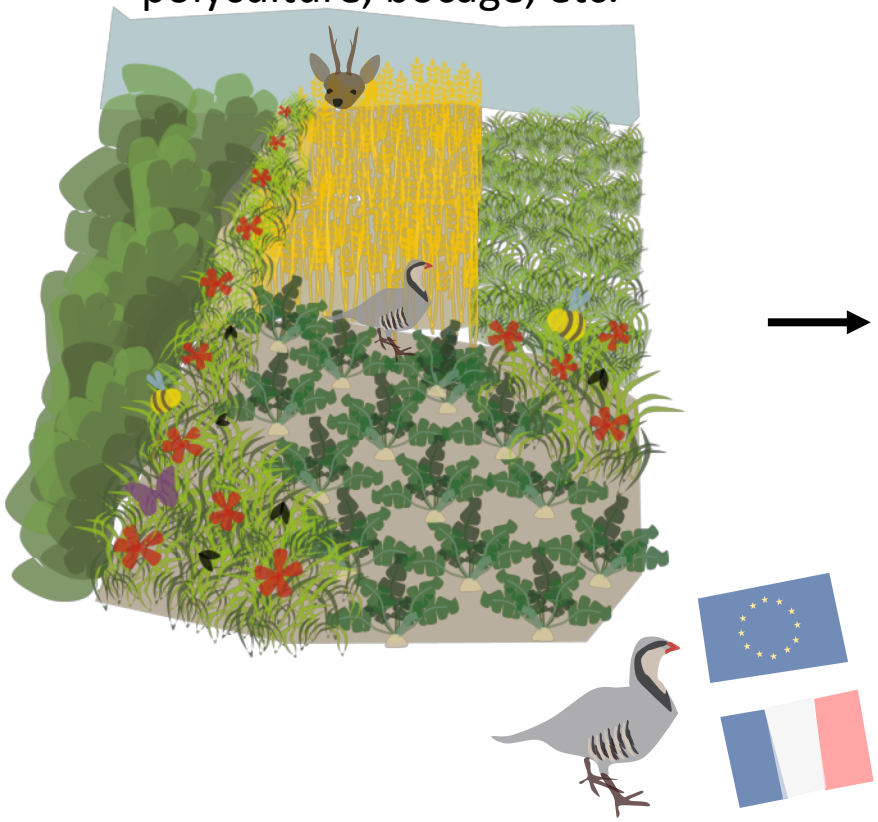

Agriculture intensive

# La position des acteurs agricoles

**Rejet initial** du principe de compensation écologique :

- Forte défense du patrimoine foncier agricole (AFAFE, OENAF, CDCEA)
- Sentiment de « triple peine »

**Evolution** du positionnement :

- *Organisations agricoles* : vers une acceptation sous conditions de maintien d'une activité économique sur les parcelles engagées, conventionnement
- *Exploitants* : diversification des revenus, valorisation de terres de faible valeur agronomique ou en déprise

# Les rôles possibles des acteurs agricoles

- Contributions directes et indirectes aux échanges sur les phases amont (évitement & réduction)
- Travaux chez autrui (y compris sur des terres non agricoles)
- Gestionnaire sur son exploitation (sous contrat)
- Opérateur, seul ou collectivement : positionnement des coopératives agricoles, rôle possible des associations foncières et des GIEE
- Propriétaire signataire d'une ORE (ou autre dispositif)
- Contribution aux suivis écologiques sur certains indicateurs

# Leçons tirées d'un cas fictif en Picardie

- Exemple fictif d'aménagement nécessitant de la compensation
- Contrats de compensation généralement refusés
- Des compensations écologiques en milieu agricole pour des impacts :
  - sur des milieux déjà très dégradés
  - temporaires
- /!\ Première étude de cas régionale en France

**Cahier des charges**

**Durée**

**Rémunération**

**Bonus conditionnel**

Vaissière *et al.* (2018) dans *European Review of Agricultural Economics*; Roussel *et al.* (2018) dans *La Revue Economique*

# A quelles conditions les objectifs de la compensation écologique et les intérêts des agriculteurs sont compatibles ?

# Leçons tirées d'un cas réel en Languedoc

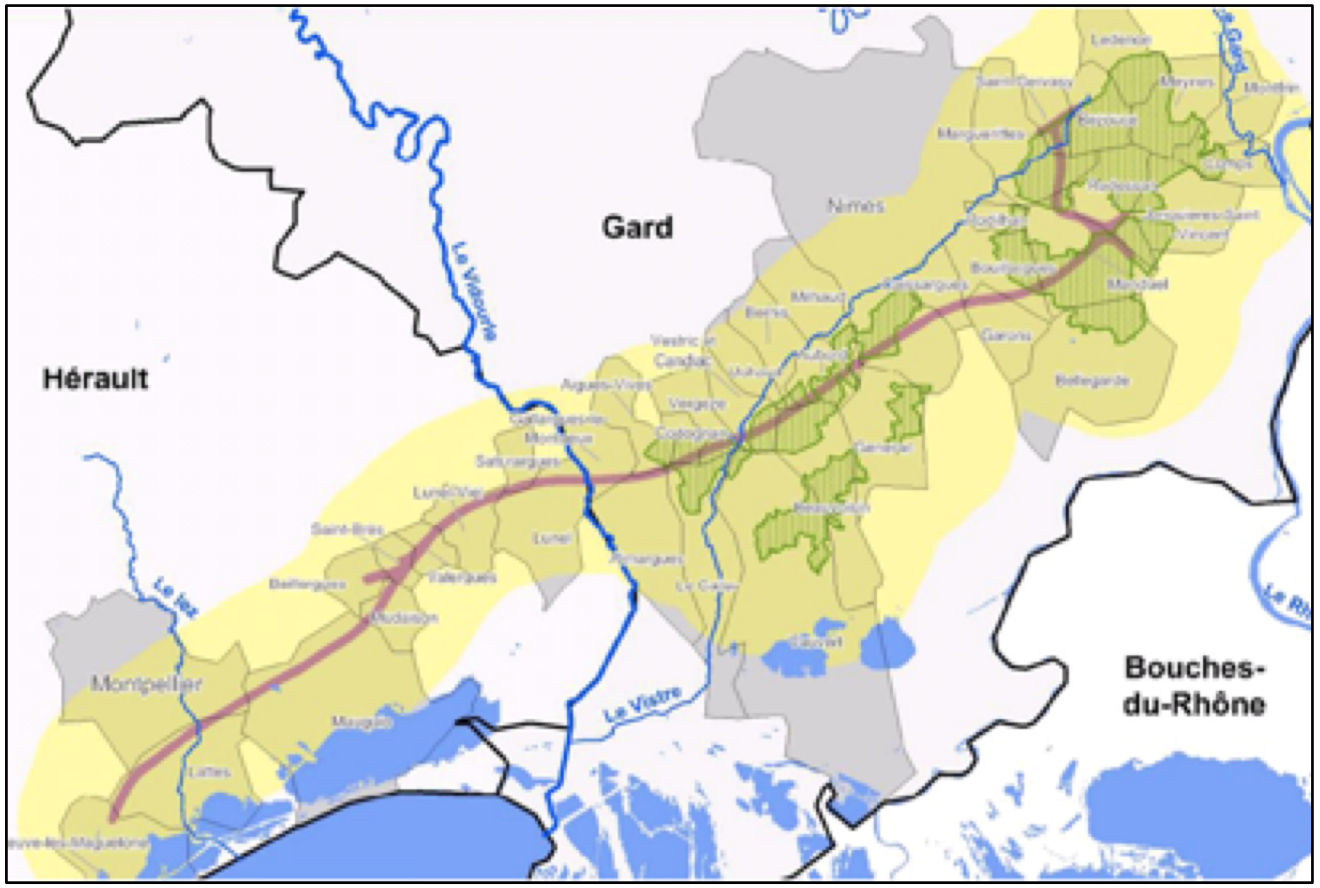


Pour plus de details : la thèse de Coralie Calvet (2016): *https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01308323 et le dossier special de la revue Espaces Naturels sur la compensation (2014)*

# Leçons tirées d'un cas réel en Languedoc

**Contournement Nîmes – Montpellier (70 Km, 25 ans)**

- Boisement de 8 ha (terrains publics)
- Acquisition et protection de 136 ha de garrigues pour 0.5 M€ (3 600 €/ha)
- Acquisition de 512 ha de terres agricoles pour 6.3 M€ (12 500 €/ha)
- Contractualisation de 1200 ha (>500 parcelles) avec >100+ exploitants (surface moyenne = 11.6 ha)

**Acquisitions = 25% du coût total**

**Contractualisation = 43%** (12 M€), dont certains avaient été signés en anticipation par SNCF Réseau avant la mise en concession

**Les organisation professionnelles ont été impliquées dès le début et en continu**

**Un groupe de pilotage *ad-hoc* supervise la mise en œuvre des mesures compensatoires**

Pour plus de details, voir la these de Coralie Calvet (2016): https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01308323 *et*

# Limites et défis

- **Pérennité**
  - Frein à la contractualisation (fermage, perte de flexibilité)
  - Risques inhérents à la compensation « tournante »
- **Additionnalité écologique, règlementaire et financière**
  - Approche surfacique, état initial et plus-value écologique négligés
  - Risque de non-additionnalité par effet d'aubaine
  - Articulation avec les exigences des soutiens PAC (BCAE et MAEC)
- **Equivalence écologique**
  - La comptabilité entre biodiversité (compensation) et agriculture n'est pas systématique: quel est le champ des possibles?
  - Eventuelle extension de la compensation visant la biodiversité « ordinaire »

# Leçons tirées d'un cas réel en Languedoc

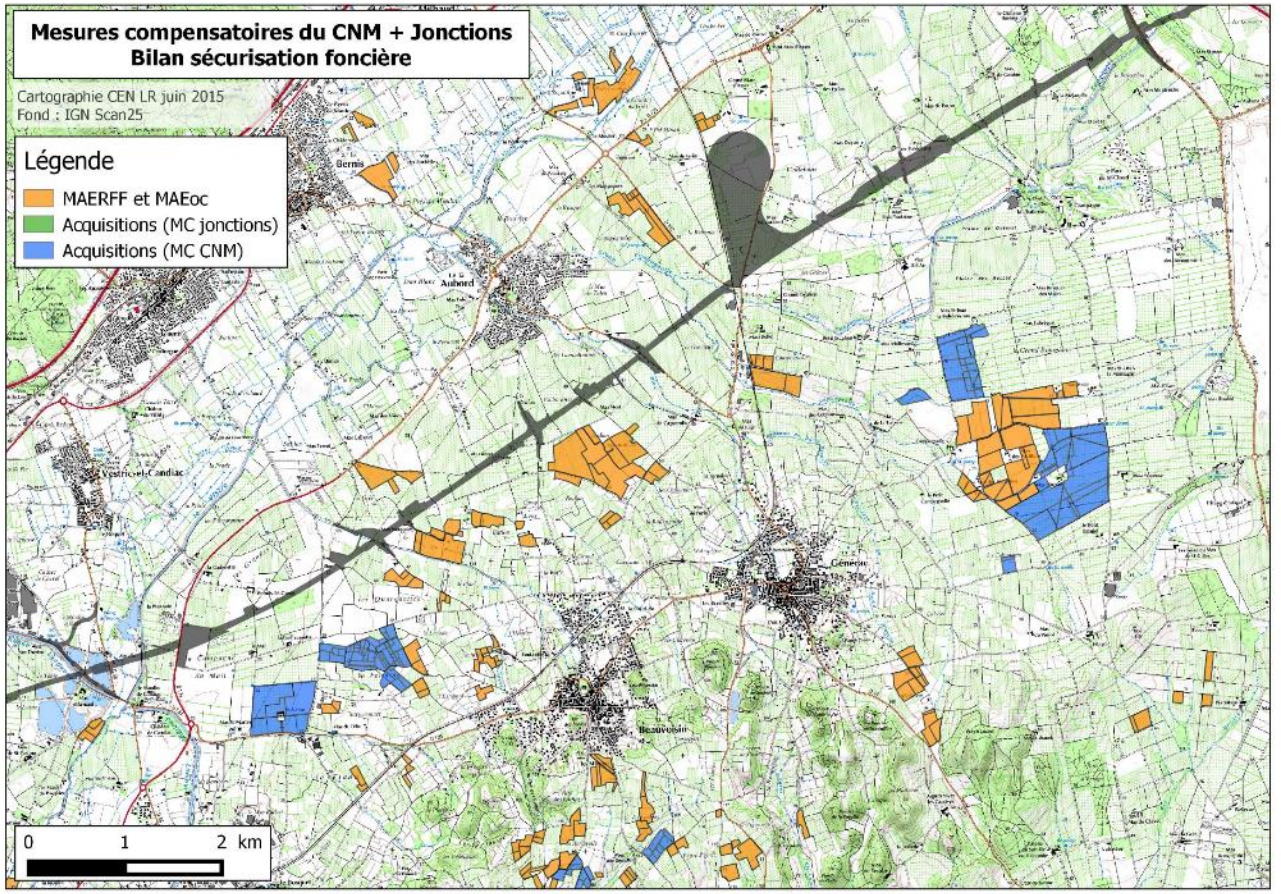


Les mesures sont dispersées et peu pérennes

# Vers une approche territoriale ?

- **Aujourd'hui** : adaptation temporaire de pratiques agricoles individuelles (faible additionnalité), parcelle par parcelle
- **Demain** : transformation (collective) durable des activités de production afin de laisser davantage de place à la biodiversité dans les paysages productifs?

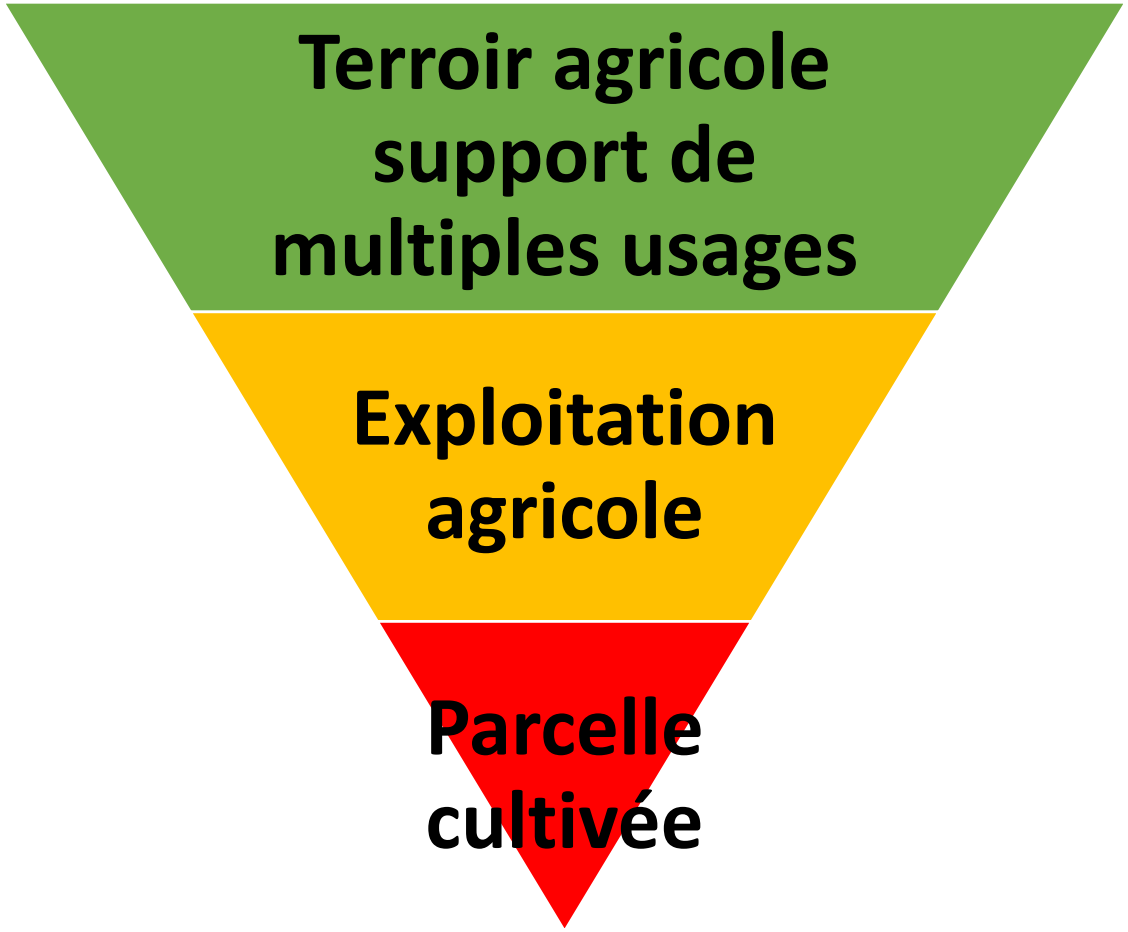

# Vers une approche territoriale ?

- **Aujourd'hui** : adaptation temporaire de pratiques agricoles individuelles (faible additionnalité), parcelle par parcelle
- **Demain** : transformation (collective) durable des activités de production afin de laisser davantage de place à la biodiversité dans les paysages productifs?

Adaptation voire transformation des filières locales

Promotion de modèles auto-financés et pérennes

Changement d'échelle: approche territoriale, à long-terme, et multi-acteur

Un des leviers de la transition agro-écologique?

# Le cas d'Archipel

- Une offre conjointe de la SAFER Ile-de-France et de Biotope
- Collaboration régulière entre les équipes depuis 2008 et création de la société Archipel en 2018
- Prestations pour la compensation environnementale
  - De manière anticipée
  - A la demande directe de maitres d'ouvrages
  - *Accompagnement à la création de Sites Naturels de Compensation*

Les instances de la SAFER ont vocation à traiter de l'affectation des terrains ruraux, y compris leur restauration écologique

http://www.archipel-biodiversite.fr

# Restauration d'un terrain dégradé francilien

- 2017: Parcelle de 2.5 ha squattée pendant 6 mois : ~4 500 m3 de déchets!
- Les élus du Pays de Meaux sollicitent la SAFER pour la reconversion de sites dégradés
- CDG Express sollicite Archipel pour 24 ha, visant des pelouses et milieux semi-ouverts
- 2018: Prédiagnostic d'éligibilité du terrain par Biotope et validation par CDG Express
- 2019: Appel à candidature SAFER, audition de plusieurs candidats et sélection par la Comité Technique d'une personne qui souhaite de reconvertir professionnellement et s'installer en apiculture
- Contraintes de gestion enregistrées dans le cahier des charges (absence de produits phyto, fauche tardive en rotation, entretien tous les trois ans des lisières et des haies.
- Acquisition du site par la SAFER et travaux de nettoyage, puis (en cours) sécurisation du site / amélioration du sol, plantations et semis

Installation d'un apiculteur, sur une ancienne décharge illégale, financée par la compensation écologique

# Conclusions et recommandations

- Comprendre le champ des possibles entre compensation et agriculture (+/- production, type d'agriculture)
- Dépasser les engagements de courte durée et de faible additionnalité en abandonnant l'adaptation temporaire de pratiques agricoles individuelles, à la parcelle
- Viser la **transformation** collective des activités de production vers **des modèles favorables à la biodiversité** et que les agriculteurs auront intérêt à conserver
- Nécessaire approche **territoriale** :
  - Participation minimale et effet d'agglomération des approches contractuelles (via GIEE etc.)
  - Implication des autres acteurs du monde agricole (SAFER, coopératives, etc.) et autres usagers des espaces ruraux
  - Réintégration dans la séquence ERC, via les documents d'urbanisme (PADD et zonages)
  - Articulation avec la compensation agricole collective

La compensation écologique: un des leviers de la transition agro-écologique ?

# Merci!

Sciences Eaux & Territoires — La revue d'Irstea

**A paraître**

**Quelles implications possibles du monde agricole dans la compensation écologique ? Vers des approches territoriales**

*Anne-Charlotte Vaissière, Fabien Quétier, Coralie Calvet, Julie Latune-Lombard*


**Fabien Quétier**
fquetier@biotope.fr / +33 621 512 666

**Anne Charlotte Vaissière**
anne-charlotte.vaissiere@u-psud.fr

# L'enquête CNM : Résultats

**Pourquoi acceptent-ils ces contrats ?**

- Complément de revenus
- Flexibilité
- Bonne intégration dans leur système, facilité de mise en œuvre
- Confiance dans les institutions en charge des contrats et dans les résultats du programme
- Normes sociales : importance que d'autres agriculteurs soient engagés
- Sentiment de **responsabilité** de l'agriculture dans la préservation des espèces menacées

Calvet *et al.* (2019) dans *Ecological economics*

# L'enquête CNM : Résultats

**Analyse de la mise en œuvre selon la perception des agriculteurs**

*Intensité des changements de pratiques suite aux contrats :*

➢ **58 %** ont déclaré ne **pas** avoir effectué de **changements** ou **faiblement**

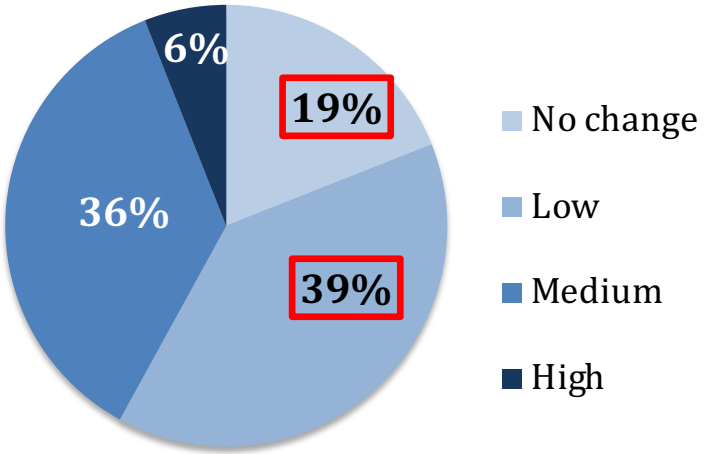


→ **Additionalité ?**

Calvet *et al.* (2019) dans *Ecological economics*

# L'enquête CNM : Résultats

**Analyse de la mise en œuvre selon la perception des agriculteurs**

*Principaux critères dans la sélection des parcelles engagées (réponse à choix multiples) :*

- **78 %** ont répondu : **« parcelles sur lesquelles je pratiquais déjà les mesures »**
- **61%** ont répondu **: « parcelles sur lesquelles il semblait facile de mettre en œuvre les mesures »**

→ Possible **effet d'aubaine** et **non conformité** aux engagements des contrats

Calvet *et al.* (2019) dans *Ecological economics*

# L'enquête CNM : Résultats

**Analyse de la mise en œuvre selon la perception des agriculteurs**

*Intention de re-signer un contrat à la fin du premier (engagement > 5 ans) :*

- **56 %** ont répondu : **« signer encore pour la même superficie »**
- **26 %** ont répondu : **« signer encore pour une superficie plus importante »**

*Intention de maintenir les pratiques après la fin des contrats :*

- **36 %** ont répondu : **« abandonner les pratiques à la fin des contrats »**
- **36 %** ont répondu : **« maintenir les pratiques à la fin des contrats »**

→ **Pérennité limitée** des actions écologiques dans le temps

Calvet *et al.* (2019) dans *Ecological economics*